

Les équipements de proximité

Ils sont installés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et il y en a toujours un près de chez vous. On dénombre en tout 299 conteneurs papier et 850 conteneurs verre. Ils sont parfois accompagnés d'un conteneur destiné aux textiles usagés.

Voilà une forme de tri que les gens connaissent bien et que, pour la plupart, ils ont appris à utiliser. Récupéré dans des conteneurs spécifiques, le verre est un matériau recyclé depuis les années 70.

Avec 850 conteneurs réservés aux emballages en verre, le territoire de l'agglomération est particulièrement bien équipé. Il y en a souvent un au coin de votre rue. C'est pourquoi les déchets en verre doivent être bannis de vos poubelles.

Vos journaux et magazines, vos vieux bouquins, prospectus ou annuaires, enveloppes usagées, tout déchet papier non souillé, doivent prendre la direction des conteneurs "papier".

Que deviennent les vieilles bouteilles, les vieux papiers ?

Le verre se recycle à l'infini. La collecte de verre de différentes couleurs est broyée en "calcin". Celui-ci permet la fabrication de nouvelles bouteilles de couleur.

S'il est "surtrié" (tri par couleur dans un centre spécialisé), il pourra même donner des bouteilles incolores.

Et sachez que recycler 1 tonne de verre permet de fabriquer 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl (330 g l'unité).



Une autre manière de trier les gros volumes de journaux et magazines. N'y jetez pas de papiers souillés.

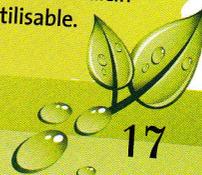


Ne jetez surtout pas le verre dans votre bac gris : sa présence dans la chaîne de tri compromettrait la qualité du compost !

Le recyclage du papier est lui aussi pratiqué depuis des années. Grâce aux moyens de traitements actuels, les fibres recyclées peuvent être employées dans n'importe quel secteur de l'industrie papetière : emballage et conditionnement, sanitaires et domestiques, journal et impression-écriture. Selon le produit final à réaliser, l'industrie papetière utilisera plus ou moins de recyclé : 95 % pour les cartons ondulés, 82 % pour les cartons plats, 51 % pour les papiers d'hygiène et 29 % pour les papiers d'emballage.

J'ai cassé des verres... Je fais quoi ?

Direction bac gris (ou sac noir) ! Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible leur intégration au "calcin" utilisé dans les fours verriers. Quant à la porcelaine, la faïence et la céramique, ce sont des matières infusibles qui rendent le "calcin" inutilisable.



Que pouvez-vous déposer dans les Points Propreté ?



Objets encombrants*



Huiles non végétales



Végétaux*



Piles



Batteries de voiture



Matériaux de construction et gravats*

* Dépôt inférieur à 1 m³ par semaine et par usager.



Les déchets toxiques ménagers : solvants, dissolvants, peinture, tubes et lampes "néon", appareils électriques et textiles usagés...

20 Points Propreté à votre

Ils offrent aux particuliers la possibilité de se débarrasser gratuitement, près de chez eux, de certains déchets, matériels encombrants et produits dangereux. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'élimination des dépôts sauvages. Quantités collectées en "Points Propreté" : autour de 183 kg par habitant et par an.

1 BAILLARGUES

Route de Castries. Tél. 04 67 87 52 51.
Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre), du lundi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

2 BEAULIEU

C.D. 120. Tél. 04 67 54 13 16.
Horaires : de 9h à 12h les vendredi, et samedi. De 14h à 18h (19h entre avril et septembre) du lundi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

3 CASTELNAU-LE-LEZ

Av. M^{re} de Lattre-de-Tassigny. Tél. 04 67 72 85 90.
Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre) du lundi au samedi, sauf le mardi matin. Dimanche, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre).

4 COURNONTERRAL

Lieu-dit Cannabe - Av. Frigoulet. Tél. 04 67 85 59 03.
Horaires : de 9h à 12h les mercredi et samedi. De 13h30 à 18h (19h entre avril et septembre), du lundi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

5 GRABELS / HAUTS DE MASSANE

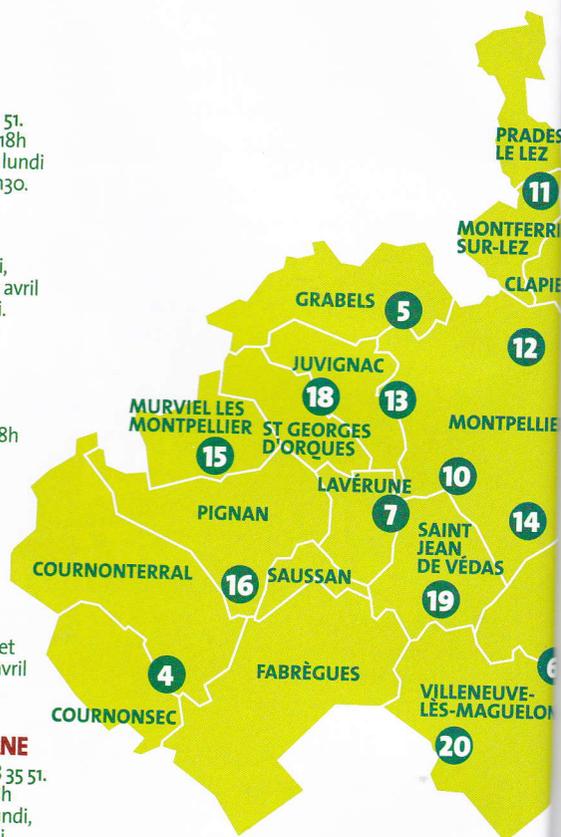
Rond-point du Salinier. Tél. 04 67 58 35 51.
Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre), les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

6 LATTES

Le Thôt. Tél. 06 71 65 29 39 et/ou 06 71 65 76 29.
Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre), du mardi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

7 LAVÉRUNE

Rue du Stade. Tél. 04 67 47 17 96.
Horaires : de 9h à 12h les mardi et samedi. De 14h à 18h (19h entre avril et septembre), les mardi, vendredi et samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.



8 LE CRÈS

Avenue du Mistral. Tél. 04 67 70 28 80.
Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre), du lundi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.


AGGLO génération
Défi 100% Tri

été disposition



9 PÉROLS / LATTES

R.D. 172. - Lieu-dit La Pailletrice.
Tél. 04 99 64 07 51.

Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre) du lundi au samedi, sauf le mercredi matin. Dimanche, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre).

10 MONTFERRIER-SUR-LEZ / PRADES LE LEZ

Route de Mende. Tél. 04 67 29 11 49.
Horaires : De 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre), les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi et de 9h à 12h30, le dimanche.

11 MONTPELLIER - LES CÉVENNES

Allée de la Martelle. Tél. 04 67 47 10 20.
Horaires : De 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre) du lundi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

12 MONTPELLIER - HÔPITAUX-FACULTÉS

Av. Val-de-Montferrand. Tél. 04 67 41 37 17.
Horaires : De 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre) du lundi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

13 MONTPELLIER - LA MOSSON

Espace Mosson. Tél. 04 67 03 22 22.
Horaires : De 8h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre) du lundi au samedi. Dimanche, de 8h à 12h30.

14 MONTPELLIER - PRÉS-D'ARÈNES

Boulevard J.-Fabre-de-Morlhon.
Tél. 04 67 58 18 38.
Horaires : De 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre), du lundi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

15 MURVIEL LES MONTPELLIER

Route de Saint-Georges-d'Orques.
Tél. 06 71 61 60 38.
Horaires : De 9h à 12h le samedi. De 14h à 18h (19h entre avril et septembre), le mardi, mercredi, vendredi et samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

16 PIGNAN

Les Molières - R.D.5. Tél. 06 81 23 13 11.
Horaires : De 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre) du lundi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

17 SAINT-BRÈS

C.D. 106. Tél. 04 67 03 48 43.
Horaires : De 9h à 12h les jeudi et samedi. De 14h à 18h (19h entre avril et septembre), les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

18 SAINT GEORGES D'ORQUES

Z.A. Mijoulan. Tél. 04 67 75 85 38.
Horaires : De 9h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre), les mardi et samedi. Les mercredi et vendredi, de 14h à 18h (19h entre avril et septembre). Dimanche, de 9h à 12h30.

19 SAINT JEAN DE VÉDAS

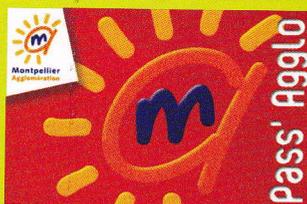
Av. de Librilla. Tél. 04 67 07 34 25.
Horaires : De 9h à 12h les mardi, mercredi et samedi. De 14h à 18h (19h entre avril et septembre) le lundi et du mercredi au samedi. Dimanche, de 9h à 12h30.

20 VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Route de Mireval. Tél. 04 67 27 92 43.
Horaires : De 8h à 12h et de 14h à 18h (19h entre avril et septembre), du lundi au samedi. Dimanche, de 8h à 12h30.



Pass'Agglo



Le **Pass' Agglo** est nécessaire pour accéder aux Points Propreté de Montpellier Agglomération. Il est entièrement gratuit et spécialement réservé aux habitants de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Où et comment se le procurer ?

À la Maison de l'Agglomération la plus proche de chez vous muni de :

- votre carte d'identité,
- une photo d'identité récente,
- un justificatif de domicile (de moins de trois mois).

Les collectes solidaires

✳ Depuis avril 2011, Montpellier Agglomération organise, en partenariat avec le tissu associatif, des collectes dites solidaires.

Par zone géographique, la population est invitée, sur une journée, à venir déposer les objets qu'elle souhaite donner, sur un point d'accueil situé sur sa commune ou devant son habitation. Les objets ainsi récoltés font l'objet d'un tri et seront soit revendus, soit valorisés par les associations.

